

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2021-408

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Patrick Crevel, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité
Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise MASTELLOTTO
(Carpiquet) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le
stationnement **boulevard Montgomery** à l'occasion de travaux de
terrassement,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **du 16 novembre
2021 au 16 mars 2022**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à
deux roues sera interdit du 16 novembre 2021 au 16 mars 2022 :

- *Contre allée du boulevard Montgomery, au droit des
travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
MASTELLOTTO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Monsieur Le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux et
l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le douze novembre deux mil vingt et un.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

